

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 21 mars 2025

Nombre :

- de conseillers en exercice : 7
- de membres présents : 6
- de votants : 6

Date de convocation :

12/03/2025

Date d'affichage :

28/03/2025

N° de délibération :

004-2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt et un mars à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Gérome FASSET, Valérie BIDAL, Nicolas VUILLEMENOT, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Mickaël REBILLET

Absente excusée : Valérie POCARD

Secrétaire de séance : Nicolas VUILLEMENOT

Objet : Vote du taux des taxes 2025

Vu l'état des taxes,

Vu l'augmentation mécanique des bases chaque année,

Considérant les taux de 2024 à savoir :

Taxe foncière bâti : 28.90

Taxe foncière non bâti : 17.32

Taxe d'habitation : 11.57

Le Conseil Municipal, par 6 voix pour décide de maintenir les taux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/la secrétaire

Nicolas VUILLEMENOT



Le Maire

Martial MATZ



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 039-213903024-20250321-2025_D004-DE

